

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 février 2019

Séance du 21 janvier 2019

2 Conseil municipal - élection du 10^{ème} et 11^{ème} adjoint au Maire

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Pour la bonne marche de l'administration, en raison du développement pris par les services municipaux, le conseil municipal, par délibération n°8 du 4 février 2019, a fixé à onze, le nombre de postes d'adjoint composant le conseil municipal. Deux postes d'adjoint sont donc à pourvoir.

En conséquence, il vous est demandé de procéder à l'élection de deux adjoints pour pourvoir aux postes du 10^{ème} et 11^{ème} adjoint.

Le vote a lieu à bulletin secret, conformément à l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats proposés sont :

- ▶ Pour le poste du 10^{ème} adjoint :
 - Najat MOUSSATEN

- ▶ Pour le Poste du 11^{ème} adjoint :
 - Abdoulaye DEME

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-2 et suivants,
Vu la délibération n°8 du conseil municipal en date du 4 février 2019, fixant à 11 le nombre de postes d'adjoint,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote à bulletin secret :

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 15 (11 blancs et 4 nuls)
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- ▶ Pour le poste du 10^{ème} adjoint :
- Najat MOUSSATEN : 23 (vingt-trois) voix
- ▶ Pour le Poste du 11^{ème} adjoint :
- Abdoulaye DEME : 24 (vingt-quatre) voix

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : que Madame Najat MOUSSATEN ayant obtenu 23 voix, est proclamée élue et occupera le poste de 10^{ème} adjoint au Maire.

Article 2 : que Monsieur Abdoulaye DEME ayant obtenu 24 voix, est proclamé élu et occupera le poste de 11^{ème} adjoint au Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **0 5 FEV. 2019** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **0.7.FEV.2019** Maire de Creil
et publication ou notification le **0.7.FEV.2019** Conseiller Départemental de l'Oise
affiché le **0.5.FEV.2019**
CREIL, le **0.7.FEV.2019**



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE